

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 05/2018

Rabat, le 16/05/2018

ONSSA : Bilan du contrôle sanitaire des denrées alimentaires durant le mois d'avril -2018

Les contrôles des produits alimentaires effectués par l'ONSSA au cours du mois d'avril ont concerné près de **1.310.227** tonnes de divers produits alimentaires répartis comme suit :

- **Sur le marché local** : les inspecteurs de l'ONSSA ont réalisé **5.852 visites** de contrôle sur le terrain dont **1.489** en commissions mixtes provinciales et préfectorales. Ces investigations ont abouti :
 - ✓ Au contrôle de **85.287 tonnes** de produits alimentaires ;
 - ✓ A la saisie et à la destruction de **422 tonnes** de produits impropres à la consommation ;
 - ✓ La transmission au parquet de **125 dossiers** pour jugement.
- **A l'importation** : le contrôle de **959.628 tonnes** de divers produits alimentaires. A l'issu de ces contrôles, **2.999** certificats d'admission ont été délivrés et **1.113 tonnes de produits alimentaires ont été refoulés** pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.
- **A l'exportation** : **265.312 tonnes** de produits alimentaires ont été contrôlées et ont abouti à la délivrance de **12.110 certificats** sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme préventif et conformément aux dispositions de la loi 28.07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services de l'ONSSA ont :

- Délivré **59 agréments et autorisations** sanitaires aux établissements et entreprises alimentaires soit un total général **5.976** établissements agréés et autorisés à ce jour ;
- Délivré **955** certificats d'agrément pour le transport des aliments au niveau national et **8** certificats d'agrément de transport international (ATP) ;
- Réalisé **245** visites sanitaires de suivi pour vérifier le respect et le maintien des exigences sanitaires dans les établissements déjà agréés et autorisés par l'ONSSA ;
- Effectué **497** visites d'inspection lors des opérations de certification ou d'enquêtes sanitaires ;
- Procédé à la suspension de l'agrément de **2** établissements et au retrait d'agrément de **5** établissements pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Service de la Communication : Tél: 0537 67 65 54 - 0673 99 78 38

Email : communication@onssa.gov.ma

www.onssa.gov.ma